

# Consommation d'alcool et grossesse

**Viêt Nguyen-Thanh**,  
responsable de l'unité addictions,  
**Raphaël Andler et**  
**Chloé Cogordan**,  
chargée d'études scientifiques,  
unité addictions,  
Direction de la prévention  
et de la promotion de la santé,  
Santé publique France,  
**Jean-Baptiste Richard**,  
responsable de l'unité enquêtes,  
Direction appui, traitements  
et analyses des données,  
Santé publique France.

À l'occasion de la Journée mondiale de sensibilisation au syndrome d'alcoolisation fœtale (SAF) qui s'est tenue le 9 septembre 2018, Santé publique France :

- publie pour la première fois une estimation nationale des troubles causés par l'alcoolisation fœtale diagnostiqués chez les nouveau-nés ;
- présente les résultats du *Baromètre santé 2017* sur la consommation d'alcool pendant la grossesse ;
- déploie, à partir du 9 septembre et durant un mois, une campagne nationale d'information dans la presse et sur le web, à la fois auprès du grand public et auprès des professionnels de santé : toute consommation d'alcool pendant la grossesse est susceptible de présenter un risque, imposant le principe de précaution « zéro alcool pendant la grossesse ». Cette campagne est déclinée dans les départements d'outre-mer (DOM).

Boire de l'alcool pendant la grossesse est toxique pour le fœtus et peut entraîner diverses complications (retard de croissance, atteintes du système nerveux central, malformations...); le syndrome d'alcoolisation fœtale (SAF) en est la forme la plus grave. La consommation d'alcool pendant la grossesse représente la première cause de handicap mental non génétique et d'inadaptation sociale de l'enfant en

France [1]. L'état actuel des connaissances ne permet pas de définir le seuil de consommation d'alcool en-dessous duquel il n'y aurait pas de risque pour le bébé. Ainsi, les autorités sanitaires recommandent par principe de précaution de s'abstenir de consommer toute boisson alcoolisée pendant la grossesse.

Malgré les impacts sanitaire et social de ces troubles, aucune estimation nationale ni aucune comparaison régionale récentes n'étaient à ce jour disponibles. L'étude menée par Santé publique France a permis pour la première fois de mesurer la fréquence des cas de SAF et d'autres conséquences de l'alcoolisation fœtale dans les séjours hospitaliers des enfants durant leur premier mois de vie au niveau national et régional.

Ainsi, en France, entre 2006 et 2013, 3 207 nouveau-nés – soit une naissance par jour – ont présenté au moins une conséquence liée à l'alcoolisation fœtale ; et pour 452 d'entre eux – soit une naissance par semaine – un syndrome d'alcoolisation fœtale (SAF).

Ces chiffres sont sous-estimés, compte tenu de la difficulté de diagnostiquer ces troubles en période néonatale, et ils n'incluent pas les diagnostics posés ultérieurement. Cependant, ils permettent de mieux caractériser le fardeau que représente l'alcoolisation fœtale.

Selon les données du *Baromètre santé 2017* publiées par Santé publique France, la consommation d'alcool pendant la grossesse n'est pas rare en France. En effet, parmi les femmes interrogées, enceintes au moment de l'enquête ou mères d'un enfant de cinq ans ou moins :

- environ une sur dix a déclaré avoir consommé de l'alcool occasionnellement pendant sa grossesse ;
- près de six femmes sur dix ont déclaré avoir été informées des risques de la consommation d'alcool par le médecin ou par la sage-femme les suivant ou les ayant suivies.

Bien que moins élevée qu'en 2010, cette proportion reste importante, puisqu'elle pourrait avoir eu un impact sur près de 90 000 naissances.

Santé publique France a lancé, à partir du 9 septembre 2018 et durant tout le mois, une grande campagne d'information qui repose sur une médiatisation *off-line* ciblant les femmes en âge de procréer, complétée par une campagne digitale d'influence.

La campagne média a pour vocation de promouvoir le principe de précaution en évoquant particulièrement la consommation occasionnelle d'alcool pendant la grossesse. Le message est pédagogique, transparent et accessible : « Parce qu'aujourd'hui personne ne peut affirmer qu'un seul verre soit sans risque pour le bébé : par précaution, zéro alcool pendant la grossesse ». Elle est déployée dans les titres de la presse féminine, parentale, people et dans les quotidiens gratuits en métropole, et en affichage dans les départements d'outre-mer (DOM).

Pour les régions ultramarines, Santé publique France renforce la campagne média en proposant aux radios locales des chroniques prêtes à être diffusées.

Le volet digital complète ce dispositif avec un temps fort lors de la journée du 9 septembre et un fil rouge sur tout le mois. Trois influenceurs du web apporteront, à travers des vidéos, une illustration concrète de l'abstinence pendant la grossesse et proposeront des stratégies d'évitement à utiliser.

Le relais est porté par les professionnels de santé, car ils sont des acteurs majeurs pour informer les femmes enceintes et leur entourage des dangers liés à l'alcool, et pour insister sur la recommandation « zéro alcool pendant la grossesse ». Pour les accompagner dans leur pratique, des outils informatifs (affiches et dépliants) sont mis à la disposition du public dans les salles d'attente des professionnels de santé.

Grossesse et prévention de l'alcool  
Constat et recommandations

Les femmes ayant des questions concernant la consommation d'alcool au cours de leur grossesse peuvent se tourner vers le dispositif d'aide à distance Alcool Info Service (Tél. : 0 980 980 930 ; Internet : <http://www.alcool-info-service.fr>). ■

**Source:** communiqué de presse de Santé publique France. En ligne : <https://www.santepubliquefrance.fr/Accueil/Presse/Tous-les-communiqués/Journee-mondiale-du-SAF-premier-estimations-nationales-des-troubles-causes-par-la-consommation-d-alcool-et-une-campagne-nationale>

#### Pour en savoir plus

- Andler R., Cogordan C., Richard J.-B., Demiguel V., Regnault N., Guignard R. et al. *Baromètre santé 2017. Consommations d'alcool et de tabac durant la grossesse*. Saint-Maurice : Santé publique France, 2018 : 10 p. En ligne : <http://inpes.santepubliquefrance.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1859.pdf>
- Laporal S., Demiguel V., Cogordan C., Barry Y., Guseva Canu I., Goulet V. et al. *Surveillance des troubles causés par l'alcoolisation fœtale : analyse des données du programme de médicalisation des systèmes d'information en France entre 2006 et 2013* [Synthèse]. Saint-Maurice : Santé publique France, 2018 : 16 p. En ligne : <http://invs.santepubliquefrance.fr/Publications-et-outils/Rapports-et-syntheses/Maladies-chroniques-et-traumatismes/2018/Surveillance-des-troubles-causes-par-l-alcoolisation-foetale-analyse-des-donnees-du-programme-de-medicalisation-des-systemes-d-information-en-France-entre-2006-et-2013>

## RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE

[1] Haute Autorité de santé (HAS). *Troubles causés par l'alcoolisation fœtale : repérage* [Rapport d'élaboration]. Saint-Denis-La Plaine : HAS, 2013 : 44 p. En ligne : [https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2014-03/troubles\\_causes\\_par\\_lalcoholisation\\_foetale\\_reperage\\_rapport\\_delaboration.pdf](https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2014-03/troubles_causes_par_lalcoholisation_foetale_reperage_rapport_delaboration.pdf)

## BAROMÈTRE SANTÉ 2017 : RÉSULTATS CONCERNANT LA CONSOMMATION D'ALCOOL PENDANT LA GROSSESSE

L'étude *Baromètre santé 2017. Consommations d'alcool et de tabac durant la grossesse* souligne que les consommations d'alcool et de tabac pendant la grossesse ne sont pas des comportements rares, même s'ils sont minoritaires en France. Qu'il s'agisse d'une estimation rétrospective sur la dernière grossesse parmi les mères d'enfants de cinq ans ou moins, ou d'une estimation au sein des femmes enceintes au moment de l'enquête, la consommation – ne serait-ce qu'occasionnelle – d'alcool pendant la grossesse était déclarée par environ une femme sur dix en 2017. Cette proportion reste importante puisqu'elle pourrait avoir eu un impact sur plusieurs milliers de naissances. Elle apparaît moins élevée que les dernières estimations faites en 2010 : 23 %, selon les résultats de l'Enquête nationale périnatale, et 32 % selon ceux de l'enquête *Baromètre santé 2010*, dont la méthodologie est comparable à celle utilisée en 2017. Cette diminution pourrait traduire une évolution des comportements des femmes enceintes en lien avec les actions de prévention réalisées depuis 2010. Il est cependant possible que les actions de communication, renforcées depuis 2015 sur le sujet, aient également rendu plus difficile le fait d'admettre sa consommation d'alcool, renforçant le biais de désirabilité sociale et entraînant une plus grande sous-déclaration de la consommation d'alcool pendant la grossesse [...]

Ces résultats [également concernant le tabac, *NDLR*] rappellent l'importance de la prévention des consommations de substances psychoactives pendant la grossesse. Notamment, les pratiques préventives des médecins et sages-femmes pourraient être renforcées. En effet, environ quatre femmes enceintes ou mères de jeunes enfants sur dix ont déclaré ne pas avoir été informées des risques de la consommation d'alcool et de tabac par le médecin ou la sage-femme les suivant ou les ayant suivies durant leur grossesse. [...]

Ces données sont cohérentes avec celles d'autres enquêtes récentes : l'Enquête nationale périnatale 2016 a également révélé qu'un nombre conséquent de femmes n'avaient pas été interrogées sur leurs consommations d'alcool et de tabac pendant le suivi de grossesse. Une étude réalisée en 2015 auprès des médecins généralistes français montrait que les médecins n'abordaient pas

systématiquement la question des consommations d'alcool et de tabac avec leurs patientes enceintes.

Le pictogramme rappelant les dangers de la consommation d'alcool pendant la grossesse et figurant sur les bouteilles de boissons alcoolisées était connu par 62 % des 18-75 ans (femmes et hommes). Cette proportion semblait en hausse par rapport à 2015 (54 %), après une baisse entre 2007 et 2015 (de 62 % à 54 %), même si les différences dans les méthodes d'enquête invitent à une certaine prudence dans les comparaisons. Parmi les femmes enceintes et les mères d'enfants de cinq ans ou moins ayant consommé de l'alcool au cours des douze mois précédant l'enquête, la notoriété du pictogramme s'élevait à 87 %. Les travaux visant à augmenter la taille de ce pictogramme, annoncés dans le cadre du Plan priorité prévention du gouvernement, devraient permettre d'améliorer sa visibilité et son impact.

### Limites

Les auteurs de l'étude soulignent que l'ensemble des données sur lesquelles s'appuient leurs analyses proviennent d'une enquête déclarative qui traite de sujets potentiellement sensibles ; il est donc raisonnable d'envisager l'existence de biais de désirabilité sociale dans les réponses. Les estimations provenant d'études se fondant sur des données biologiques suggèrent des proportions bien plus élevées de consommation d'alcool pendant la grossesse avec un écart important entre les données déclaratives et biologiques, tandis que les différences seraient non significatives concernant la consommation de tabac [...]. Enfin, étant donné le faible nombre de femmes enceintes dans l'échantillon, les estimations au sein de ce groupe, présentées dans ce document, ont valeur d'ordre de grandeur.